

2011-12-05 Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 5 décembre 2011 à 19h30 sous la présidence du maire-suppléant Jean Gagné.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Arrivée du maire Laurent Tremblay à 19h35.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et présentation du budget 2012
2. Période de questions
3. Adoption du Budget 2012
4. Adoption du plan triennal en immobilisation 2012-2013-2014
5. Levée de la séance

1. LECTURE ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2012

Le maire-suppléant procède à la lecture du budget 2012 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses avec un taux de taxation de 0,70\$ du 100\$ d'évaluation.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Gilles Perron pose des questions sur le budget 2012.

2011-12-151 3. ADOPTION DU BUDGET 2012

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'adopter le budget 2012 tel que décrit ci-après :

BUDGET 2012

RECETTES

Taxes sur la valeur foncière	1 021 281 \$
Taxes – compensations et tarifications	175 592 \$
Autres revenus de sources locales	66 449 \$
Total des transferts	63 090 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS **1 326 412\$**

DÉPENSES

Administration générale	243 676 \$
Sécurité publique	284 347 \$
Transport	540 238 \$
Hygiène du milieu	210 283 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	49 927 \$

Loisirs et culture	74 727 \$
Frais de financement	25 200 \$
Autres activités financières et affectations	
Remboursement en capital	23 484 \$
Total Conciliation à des fins fiscales	10 000 \$
Total amortissements	(135 470 \$)

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS 1 326 412 \$

2011-12-152 4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2012-2013-2014

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'adopter le plan triennal en immobilisation 2012-2013-2014 tel que décrit ci-après :

FOND TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2012

2013

2014

VOIRIE : 125 000\$	VOIRIE : 150 000\$	VOIRIE : 150 000\$
Ameublement de bureau 10000\$		
TOTAL : 135000\$	TOTAL : 150 000\$	TOTAL : 150 000\$

Proposition adoptée

2011-12-153 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire-suppléant Gagné

De lever cette séance à 19h40.

Proposition adoptée

Jean Gagné
Maire-suppléant

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

2011-12-05 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 5 décembre 2011 à 20h03 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice, Jean Gagné ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2011-12-154 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011 À 20H00

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2011
5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRESPONDANCE –
 1. L'ÉTINCELLE OFFRE DE PUBLICITÉ POUR NOEL ET LE NOUVEL AN
7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
8. LISTE DES COMPTES IMPAYÉS – AUTORISATION POUR TRANSMETTRE LES DOSSIERS A UN HUISSIER
9. TRAVAUX COURS D'EAU – AFFECTATION DU SURPLUS
10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2012
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-9 AFIN DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXATION 2012

12. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2012

13. AFFAIRES NON TERMINÉES -
- EMBAUCHE POUR LA PATINOIRE
- OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU PARC
- OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET
- RÉOLUTION TRANS-APPEL

14. VARIA

15. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

2011-12-155 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2011

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 novembre 2011;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Maurice

D'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2011 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Perron pose une question sur le rapport de l'éco-conseillère. André Gagnon demande ce que le conseil a décidé pour les travaux du Rang 10 pour la partie avec ardoise.

6. CORRESPONDANCE

2011-12-156 6.1 L'ÉTINCELLE – OFFRE DE PUBLICITÉ POUR NOËL ET LE NOUVEL AN

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter l'offre de l'Étincelle pour la parution de nos vœux dans les éditions de l'Étincelle pour Noël et le Nouvel An au coût de 105,40\$ plus taxes pour les deux annonces.

Proposition adoptée

2011-12-157 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Maurice

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2011-12-158 7. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011 représentent un total de 8 297,75\$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 8 NOVEMBRE ET LE 4 DÉCEMBRE 2011

<i>Chèques émis (du 8 novembre 2011 au 4 décembre 2011)</i>						<i>Sommaire par No déboursés</i>	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant	
Poste Banque: 54-112-00-000							
201100556 (I)	1891		2011-11-08	953	LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE	200,00 \$	
201100557 (I)	1892		2011-11-14	494	VISA DESJARDINS	66,14 \$	
201100558 (I)	1893		2011-11-14	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	3 137,46 \$	
201100559 (I)	1894		2011-11-14	156	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE	1 247,19 \$	
201100560 (I)	1895		2011-11-18	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	105,26 \$	
201100561 (I)	1896		2011-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	220,61 \$	
201100562 (I)	1897		2011-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	544,70 \$	
201100563 (I)	1898		2011-11-25	28	HYDRO-QUEBEC	81,57 \$	
201100564 (I)	1899		2011-11-15	322	CLUB OPTIMISTE	50,00 \$	
201100565 (I)	1900		2011-11-18	723	AXION	68,30 \$	
201100567 (I)	2725		2011-11-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	672,90 \$	
201100568 (I)	2726		2011-11-30	67	MINISTRE DU REVENU	3 068,29 \$	
201100569 (I)	2727		2011-11-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 320,56 \$	
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000						10 782,98 \$	

COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2011

<i>Chèques émis (du 5 décembre 2011 au 5 décembre 2011)</i>						<i>Sommaire par No déboursés</i>	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant	
Poste Banque: 54-112-00-000							
201100566 (I)			2011-12-05	28	HYDRO-QUEBEC	29,02 \$	
201100570 (I)			2011-12-05	4	Bell Canada	158,34 \$	
201100571 (I)			2011-12-05	7	CAMIRÉ LUCIE	107,11 \$	
201100572 (I)			2011-12-05	14	COOP DES CANTONS	101,65 \$	
201100573 (I)			2011-12-05	25	GROUPE R.G. INTERNATIONAL	1 708,88 \$	
201100574 (I)			2011-12-05	28	HYDRO-QUEBEC	647,91 \$	
201100575 (I)			2011-12-05	34	L'Étincelle	120,08 \$	
201100576 (I)			2011-12-05	45	PRAXAIR INC	226,65 \$	
201100577 (I)			2011-12-05	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	68,56 \$	
201100578 (I)			2011-12-05	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	45,57 \$	
201100579 (I)			2011-12-05	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.	21,58 \$	
201100580 (I)			2011-12-05	67	MINISTRE DU REVENU	20,35 \$	
201100581 (I)			2011-12-05	70	PETITE CAISSE	1,14 \$	
201100582 (I)			2011-12-05	92	ATELIER LE K ENR	64,88 \$	
201100583 (I)			2011-12-05	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	33,96 \$	
201100584 (I)			2011-12-05	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	645,24 \$	
201100585 (I)			2011-12-05	152	SEL WARWICK INC	7 858,03 \$	
201100586 (I)			2011-12-05	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	118,41 \$	
201100587 (I)			2011-12-05	638	FONDS D'INFORMATION	21,00 \$	
201100588 (I)			2011-12-05	678	SANI ESTRIE INC	3 889,02 \$	
201100589 (I)			2011-12-05	740	LA COOP FEDEREE DE QUEBEC	299,45 \$	
201100590 (I)			2011-12-05	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	283,36 \$	
201100591 (I)			2011-12-05	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	708,20 \$	
201100592 (I)			2011-12-05	840	GROUPE DE GÉOMATIQUE	541,14 \$	
201100593 (I)			2011-12-05	890	PEREIRA WILSON	30,00 \$	
201100594 (I)			2011-12-05	892	TREMBLAY LAURENT	90,00 \$	

201100595 (I)	2011-12-05	896	LES ENTREPRISES YVON	774,69 \$
201100596 (I)	2011-12-05	904	LAURENTIDE RE/SOURCES INC	81,67 \$
201100597 (I)	2011-12-05	925	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES	3 862,03 \$
201100598 (I)	2011-12-05	950	GARY DACRES ENR	132,95 \$
201100599 (I)	2011-12-05	955	GO-ÉLAN	9 165,27 \$
201100600 (I)	2011-12-05	956	SOUDURE JFM	280,26 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000

32 136,40 \$

Proposition adoptée

2011-12-159 8. AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LES BREFS DE SAISIE POUR LES CONTRIBUABLES SÉLECTIONNÉS DE LA LISTE DES COMPTES IMPAYÉS

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière a présenté une liste des contribuables qui doivent des arriérés de taxes;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'autoriser le maire à signer les brefs de saisie pour les contribuables sélectionnés de la liste des comptes impayés et ce, dès que le premier versement du compte 2012 deviendra dû.

Proposition adoptée

2011-12-160 9. TRAVAUX COURS D'EAU – AFFECTATION DU SURPLUS

Attendu que la municipalité de Val-Joli avait prévu un montant de 10000\$ à son budget 2011 pour prévoir les travaux à effectuer dans les cours d'eau selon les demandes des contribuables;

Attendu que nous n'avons eu aucun travail en cours d'eau pour l'année 2011;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'affecter le surplus accumulé pour un montant de 10 000\$ afin de l'affecter aux travaux de cours d'eau futurs.

Proposition adoptée

2011-12-161 10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

D'adopter le calendrier des séances du conseil 2011 tel que prévu:

Ces réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Val-Joli au 500, Route 249, Val-Joli (Qc) J1S 0E8 à 20h00.

- Lundi, le 9 janvier
- Lundi, le 6 février
- Lundi, le 5 mars
- Lundi, le 2 avril
- Lundi, le 7 mai
- Lundi, le 4 juin
- Lundi, le 9 juillet
- Lundi, le 6 août

- Mardi, le 10 septembre
- Lundi, le 1er octobre
- Lundi, le 5 novembre
- Lundi, le 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Proposition adoptée

2011-12-162 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-9 AFIN DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXATION 2012

RÈGLEMENT 2011-9

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2012 ET POUR EN FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Attendu que la municipalité a adopté son budget 2012 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2012;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2011 par le conseiller Maurice;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
 Appuyé par le conseiller R. Côté
 Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Val-Joli ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2011.

ARTICLE 3 TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0.70\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est facturé au propriétaire des immeubles et est fixé à :

- 144\$ par unité de logement pour les ordures ménagères ;
- 40\$ par unité de logement pour la collective sélective incluant la collecte de RDD ;

Pour la collecte sélective pour les immeubles de plus de 3 logements (déterminer par la SGMR) ;

+5 logements : 162\$

- 67\$ pour la collecte sélective des ICI ;
- 100\$ pour collecte de matières organiques—bacs bruns

ARTICLE 5 TAXES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU DOMAINE DES COPAINS

Le taux de la taxe pour le règlement d'emprunt au Domaine des Copains est défini selon les modalités du règlement 10-91.

ARTICLE 6 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

ARTICLE 7 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville.

Le tarif pour les services d'aqueduc et d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8 TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE ET ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie et route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation en assainissement, également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels électricité, réparation et pièces.

ARTICLE 9 TARIF POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA ROUTE 143 SUD

Le tarif des services d'aqueduc et d'égout pour le secteur de la route 143 sud sera facturé selon les normes établies au règlement 2009-3. Le tarif de ce service comprend le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation également, les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tel électricité, entretien d'hiver, réparation et pièces.

ARTICLE 10 TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chénil sera de:

- Pour un chien stérilisé : 30\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chien non stérilisé : 40\$ (facturé par la SPA)
- Pour un chénil : (facturé par la SPA)

ARTICLE 11 NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, les trois autres versements avec au moins 60 jours d'intervalle. Pour bénéficier du droit de payer en quatre versements, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en deux versements, le premier étant exigible le 30^e jour après l'expédition du compte et le deuxième versement étant exigible 90 jours après le premier, tels que prévu à l'article 252 L.F.M.

ARTICLE 12 PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que le solde du paiement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et exige une pénalité à raison de 5% plus un taux d'intérêt de 10% par année.

ARTICLE 13 FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du Code municipal, des frais d'administration de 25\$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

2011-12-163 12. MAIRE-SUPLÉANT POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller S. Côté

De nommer le maire-suppléant pour l'année 2012, en cas d'absence du maire, de la façon suivante :

Janvier, février : conseiller au siège numéro 1
Mars, avril : conseiller au siège numéro 2
Mai, juin : conseiller au siège numéro 3
Juillet, août : conseiller au siège numéro 4
Septembre, octobre : conseiller au siège numéro 5
Novembre, décembre : conseiller au siège numéro 6

Proposition adoptée

13. AFFAIRES NON TERMINÉES

2011-12-164 13.1 EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter l'embauche de Guillaume Maurice pour l'entretien de la patinoire à un taux horaire de 13\$.

Proposition adoptée

2011-12-165 13.2 EMPLOI POUR L'ENTRETIEN DU PARC POUR L'ÉTÉ 2012

Attendu que Marie-Josée Lemay nous refait une offre pour l'entretien du parc de la route 249 et des aménagements de fleurs de l'Hôtel de ville et qu'elle a déjà travaillé pour nous les trois dernières années;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Maurice

D'accepter l'offre de Marie-Josée Lemay comme contractuel pour l'entretien et l'aménagement du parc de la route 249, de la croix du Rang 10 et des fleurs près de l'Hôtel de Ville tel que décrit dans son offre du 16 novembre 2011. Également, le conseil accepte la demande de Madame Lemay du fait que des étudiants de l'école Le Tournesol viendront faire des travaux manuels au parc sous sa supervision.

Proposition adoptée

2011-12-166 13.3 MISE À JOUR DE NOTRE SITE INTERNET

Il est proposé par le conseiller Maurice
Appuyé par le conseiller R. Côté

D'accepter l'offre de Madame Hélène Gascon pour la mise à jour de notre site internet pour l'année 2012 au montant de 700\$.

Proposition adoptée

2011-12-167 13.4 TRANS-APPEL POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que la municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.

Que la municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans Appel l'organisation du service de transport adapté.

Que la municipalité de Val-Joli accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2012 et de payer le quote-part qui s'établit à 3,23\$ par personne pour un montant total de 4764,25\$.

Que la municipalité de Val-Joli accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2012 : déplacement local à 2,75\$, déplacement Sherbrooke à 6,50\$.

Que la municipalité de Val-Joli accepte les prévisions budgétaires 2012 de l'organisme Trans Appel.

Proposition adoptée

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Stéphanie Morasse

- Panneau d'arrêt coin Thomas-Odonnell
- Lumière de rue nouveau développement

Gilles Perron

- Budget 2011 et surplus
- Lumière de rue
- Rang 10 et abat poussière

2011-12-168 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 20h28. La prochaine séance ordinaire se tiendra le 9 janvier 2012 à 20h00.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Laurent Tremblay, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions

Laurent Tremblay, maire